

Vos questions / nos réponses

Prises de stupéfiants:

Par [Profil supprimé](#) Postée le 21/02/2014 22:02

Les Overdoses via drogues douces sont-elle mortelles ? Comment savoir si on fait une overdose ?

Certain produits sont plus nocifs pour les poumons/Coeur/cerveau que d'autre ? Si oui,lesquelles ?

Ils y a-t-il moyen de réduire les risques sans réduire les consommations ? (Les dosages et les prises rapprochés)

Qu'elle produit s'annulent ? Qu'elle produit amplifie l'effet ?

Peut-on associer plusieurs drogues dures sans qu'elle ne s'annulent ?

Est-ce que tout les toxicomanes qui ont commencer par le Shit,finissent obligatoirement par prendre des seringues ?

Est-ce possible d'arrêter les proses du jour au lendemain et de reprendre sans ressentir le manque et est-ce qu'on ressentira le même effet que lors des première prises ?

Perso:

Je me suis fais chopée par la CPE,a cause d'une balance et elle m'a fouillé j'avais de la beuh sur moi.(A ce moment là je ne savais pas ce que c'était,je savais juste que c'était de la drogue et illégale mais je ne savais pas que c'était de l'herbe de cannabis),suite a ça je me suis faite virée de mon collège après être passer en conseil de discipline.Je voudrais savoir si ça restera dans mon dossier ? Est-ce qu'un lycée peut refuser de me prendre ? J'ai donc également un casier,est-ce qu'il restera dedans pour toujours ou seras-t-il effacer si je n'ai pas de problèmes d'ici là ? Et si j'ai par exemple une amande,mon casier reste ?

Et avec un casier judiciaire (ou des antécédants si le casier est effacer) je peut quand même faire du "Droit" ?

Mise en ligne le 25/02/2014

Bonjour,

Vous vous posez beaucoup de questions au sujet des drogues, c'est important de s'informer pour limiter les risques en cas de consommation.

Pour répondre à vos questions :

Il n'y a pas de « drogues douces ». Même si tous les produits n'exposent pas à l'overdose, toute consommation de drogue expose à des risques, certains produits étant plus dangereux que d'autres.

L'overdose est un accident grave résultant d'une prise de drogue en quantité plus importante que le corps ne peut le supporter, entraînant une perte de conscience suivie d'un arrêt respiratoire. L'overdose peut survenir lors d'une première prise mais la durée de la consommation est également un facteur à prendre en compte. Il faut savoir qu'on ne peut pas faire d'overdose avec le cannabis.

La majorité des drogues ont avant tout un effet sur le cerveau. Par conséquent tout ce qui en dépend est perturbé : les sensations, la mémoire, les rapports avec les autres, l'affectivité, etc.

Pour plus de renseignements au sujet des drogues et de leurs effets, nous vous invitons à consulter notre rubrique "*Parlons drogues*" dont vous retrouverez le lien en bas de page.

Comme rappelé précédemment, toute consommation de drogues expose à des risques. Cependant certaines règles de base permettent de les réduire : ne pas consommer de drogues à l'école, au travail, au volant, ne pas acheter de drogues auprès de personnes inconnues, s'informer sur la qualité du produit auprès de personnes de confiance. Si vous vous sentez mal ou avez une quelconque appréhension, abstenez-vous. Enfin, comme pour les autres substances psychotropes, le mélange des drogues est à éviter.

Il est déconseillé de consommer plusieurs produits en même temps, de faire des mélanges. Il ne nous est pas possible de lister ici l'ensemble des interactions possibles. Nous vous invitons à consulter notre rubrique « Le dico des drogues » <http://www.drogues-info-service.fr/-Dico-des-drogues-> pour en savoir plus à ce sujet.

De manière générale, nous ne pouvons pas dire qu'un usager qui consomme du cannabis se dirigea obligatoirement vers des produits injectables. De multiples facteurs psychologiques ou sociaux par exemple, peuvent conduire une personne vers ce type d'addiction.

Il est possible bien sûr d'arrêter une consommation de drogue seule. Il faut savoir que l'arrêt d'une consommation reste difficile. Pendant le sevrage, le manque apparaît et son intensité peut varier en fonction des produits et des personnes. C'est rarement sans raisons personnelles que l'on s'attache à une drogue. Se faire aider dans cette situation est souvent bénéfique. Il faut savoir que la période de sevrage dure en moyenne une à deux semaines.

Enfin, vraisemblablement, aucun lycée ne devrait refuser de vous accepter.

Vous souhaitez faire du « droit », ce terme regroupe de nombreux métiers et certaines professions sont très réglementées. Il est alors nécessaire d'avoir un casier judiciaire vierge et ce sera votre cas à vos 18 ans si vous n'avez plus de démêlés avec la justice d'ici là.

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter le site du Ministère de la justice :
<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/casier-judiciaire-11942/casier-judiciaire-contenu-de-casier-20250.html>.

Sachez qu'il est possible de plaider en votre faveur auprès du Procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation, une dispense d'inscription au casier ou de modification des mentions figurant aux bulletins n°2 et 3.

Vous pouvez consulter le site suivant :

<http://www.jcomjeune.com/le-casier-judiciaire/l-effacement-anticipe-des-condamnations-du-casier-judiciaire>.

Il y a toujours une solution à chaque problème, des adultes peuvent vous aider, vous écouter, vous conseiller. Si vous souhaitez discuter de votre situation, vous pouvez vous rendre dans un "Point écoute jeunes" pour y rencontrer des professionnels. Ce lieu reçoit gratuitement, que vous soyez accompagnée ou non de vos parents. Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 0800 23 13 13 ("Drogues info service", appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin) ou par Chat sur notre site "Drogues info service".

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

En savoir plus :

- [les drogues, vous et..](#)
- [dico des drogues](#)